



PORTS DU VAL DE SAIRE
 COMPTE-RENDU
 DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
 DU 23 NOVEMBRE 2017
 (9h30-10h45)

Date rédaction	12/2017	Lieu	Ports du VAL DE SAIRE	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	23/11/2017		
Prénom et nom	Organisme			Pr	Ex
	Membres du conseil portuaire				
M. Jean Morin	Président			x	
Représentants du conseil municipal de Gatteville-le-Phare (Roubari)					
Mme Christine Léonard	Titulaire				x
M. Michel Godel	Suppléant			x	
Représentant du conseil municipal de Fermanville (Ports Lévi et Pignot)					
M. Marc Leboulanger	Titulaire			x	
M. Francis Cathelineau	Suppléant				x
Représentants du conseil municipal de Digosville (Le Becquet)					
M. Michel Lepoittevin	Titulaire				x
Mme Martine Coutanceau	Suppléant				x
Représentant du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin (Le Becquet)					
M. Michel Louiset	Titulaire			x	
M. Claude Liot	Suppléant			x	
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
M Yves Ruaux	Suppléant				x
Représentant de l'activité pêche					
M. Stephane Lefevre	Titulaire				x
M. Jean Nicolas Doucet	Titulaire			x	
	Poste vacant	Titulaire			
M. Michel Travers	Suppléant				x
	Poste vacant	Titulaire			
	Poste vacant	Titulaire			
Représentants de l'activité plaisance					
Port du Becquet					
M. Alain Chartier	Titulaire			x	
M. Alexandre Hamel	Titulaire			x	
M. Gérard Goueslain	Suppléant				x
M. Bernard Corbet	Suppléant				x
Port Lévi					
M. Richard Berger	Titulaire			x	
M. André Travers	Suppléant				x
Port Pignot					
M. Jack Letellier	Titulaire			x	
M. Jean-Claude Legat	Titulaire			x	
M. Lucien Petitpierre	Suppléant				x
Port de Roubari					
M. Jacques Lavenan	Titulaire			x	
M. Claude Maunoury	Suppléant			x	
M. Michel Thommen	Suppléant				x
Autres participants					
Mme Christine Lebatcheley	Conseillère départementale			x	
M. Jean Lepetit	Conseiller départemental				x
M. Gilles Lelong	Conseiller départemental			x	
Mme Madeleine Dubost	Conseillère départementale				x
Mme Bellot Delacour	Maire de Fermanville				x
M. Rabaey	Invité			x	
M. Philippe Charpentier	Direction de la mer, des ports et des transports			x	

Le conseil portuaire des ports du Val de Saire s'est réuni le 23 novembre 2017 à la mairie déléguée de Turlaville sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental, qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I – Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} juin 2017

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité soit par 12 voix.

M. Morin annonce qu'à l'issue des 2 réunions de présentation et d'échanges sur l'intégration des ports patrimoniaux dans la Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche (SPL) et en accord avec le président du conseil départemental, la décision a été prise de reporter l'intégration de ces ports au 1er janvier 2019. Il indique que des nouvelles réunions seront organisées (en janvier et avril) afin de travailler dans un esprit constructif et serein pour aboutir à un projet partagé.

M. Letellier souhaite avoir confirmation qu'il s'agira de négociation dans ces réunions. Il regrette la manière trop brutale de présentation de l'intégration dans la SPL lors de la réunion du 25 octobre 2017.

M. Hamel partage cette remarque sur les conditions de son déroulement et de son ressenti.

M. Chartier souligne que des réunions d'informations étaient sollicitées depuis la fin 2014.

M. Morin confirme qu'il s'agira de réunions d'échanges. Il rappelle le contexte essentiellement technique de cette réunion d'octobre. La démarche d'intégration de la SPL ne s'est enclenchée véritablement que depuis juin 2017 avec la validation du plan nautisme départemental et les disponibilités d'agenda ont accéléré le processus. Il cite la SPL de la compagnie des ports du Morbihan qui gère 10 000 places dans 15 ports, qui a servi de base aux évolutions proposées pour la Manche. Il informe de ses échanges avec **M. Lepigouchet**, président du comité de la pêche maritime de loisirs dans la Manche et de la prise en compte des compléments d'informations à apporter.

M. Louiset fait remarquer que la SPL du Morbihan ne gère pas de ports patrimoniaux.

Mme Lebacheley fait part de sa satisfaction sur l'évolution de la position et remercie le président, ainsi que **M. Morin** pour avoir pris en compte les réflexions des usagers.

M. Lelong souligne que ces propositions vont apporter de la sérénité au débat, il souhaite qu'il soit prévu un statut particulier pour les ports patrimoniaux qui ne peuvent être comparés aux grands ports.

M. Letellier souligne que le projet de concession est très technique et souhaite également un statut particulier pour ces ports.

M. Charpentier demande que les questions ou remarques sur le projet de concession soient envoyées préalablement aux futures réunions et informe que les annexes vont également être mises en ligne. En ce qui concerne la spécificité des ports patrimoniaux, elle sera précisée dans chaque règlement particulier de police des ports concernés.

M. Lelong demande à être convié à ces réunions.

PORT DU BECQUET

I – Rapport d'activité :

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage mensuel des cales et des escaliers ;
- entretien des terre-pleins et des petits équipements ;
- travaux de maçonnerie (cale, quai et pied d'échelle) ;
- peinture rambarde ;

- pose d'échelles (45 à ce jour).

M. Goueslain informe qu'il y a de plus en plus d'amas de sable au sud du port.

PORT LEVI

I – Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés depuis le dernier conseil portuaire, et informe qu'il est en attente d'un devis pour la réfection du terre-plein.

- nettoyage mensuel de la cale ;
- mise en place d'arène granitique ;
- entretien du terre-plein et des petits équipements ;
- changement des poteaux de la clôture du parc à bateaux.

M. Rabaey fait remarquer qu'il y a 3 postes professionnels qui disposent de 3 annexes sur des mouillages. Il indique que la rampe d'escalier est fortement corrodée.

M. Leteissier répond que le changement sera examiné.

PORT PIGNOT

I – Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage mensuel de la cale et des escaliers ;
- mise en place d'arène granitique ;
- travaux de maçonnerie en haut de la cale (écoulement des eaux) ;
- pose de 2 organeaux (quai et enrochement) ;
- entretien des terre-pleins et des petits équipements.

M. Leteissier demande l'avis du conseil portuaire sur la suppression du réceptacle des huiles usagées (contenance de 500 litres) dont les abords et la gestion ne sont plus adaptés au contexte environnemental.

M. Charpentier demande également l'avis sur la suppression dans les autres ports du Val de Saire.

Tous les participants émettent un avis favorable pour le démontage des réceptacles à huiles usagées existants.

M. Letellier indique qu'il y a toujours le problème d'accumulation de sable sous le navire professionnel occasionnant un possible talonnage à marée basse.

M. Leteissier précise que ce navire effectue peu de sorties ce qui facilite les dépôts.

M. Charpentier indique que le volume est faible et qu'une intervention ponctuelle sera examinée.

Les usagers du port Pignot font part de leur satisfaction sur le nouveau revêtement du terre-plein.

M. Rabaey demande s'il peut être envisagé un élargissement de la cale de Lévi afin qu'elle soit plus exploitable.

M. Charpentier explique que cette cale a été construite en respectant les consignes de l'A.B.F. pour s'insérer au mieux dans le site. Un élargissement serait très complexe et onéreux.

M. Leboulanger demande si des travaux sont prévus sur le port Lévi.

M. Charpentier répond que rien n'est prévu dans le programme d'investissement car les ouvrages ont fait l'objet de travaux dans les années précédentes.

I – Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux réalisés depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage mensuel de la cale ;
- entretien des terre-pleins et des petits équipements ;
- pose d'un rack à annexes ;
- confection d'un réceptacle à ordures ménagères (petit modèle).

M. Lavenan demande à ce que la largeur des racks pour les annexes soit augmentée pour pouvoir y placer certaines annexes plus larges et que soit étudié un éclairage dans le fond du port au vu des vols opérés.

M. Charpentier répond qu'une modification des racks devrait être apportée en 2018 et que la suggestion d'éclairage sera étudiée.

M. Alexandre demande si une évolution des conditions d'accès aux cales est prévue en 2018.

M. Morin explique qu'une contribution des utilisateurs des cales dans les ports sous la gestion de la SPL va être mise en place au 1^{er} janvier 2018. Le tarif fixé sera de 180€/an ou de 60€/mensuel.

M. Charpentier explique que le principe est acté mais qu'il reste à déterminer les modalités de perception. Les dispositifs de prélèvements (en ligne ou bureau du port) sont en cours d'analyse. Des panneaux d'information seront mis en place. Dans un premier temps, en cas de contrevenants, des avertissements leurs seront adressés avant de verbaliser. La formule la plus adaptée sera retenue. L'usager pourra, avec un seul abonnement, utiliser l'ensemble des cales faisant l'objet d'une tarification par la SPL.

M. Lelong note qu'il faudra un dispositif de démarche et paiement simples à destination des touristes.

M. Liot craint un transfert des usagers vers les cales des Flamands de Bretteville ou de Collignon.

M. Louiset informe qu'il existe une tarification pour l'utilisation de la cale de Querqueville mais qu'elle est une source de conflits. Il estime que pour renforcer l'attractivité, les cales devront être parfaitement équipées pour mettre les navires à l'eau et stationner les véhicules et remorques en toute sécurité.

M. Letellier demande si les plaisanciers qui possèdent un mouillage et un navire sur remorque seront redevables de cette redevance.

M. Morin précise que ce point sera déterminé au cours des prochaines réunions de concertation.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants, et lève la séance.

Saint-Lô, le

Le président du conseil portuaire,

Jean Morin

